

Appel à projets dans les îles de la Méditerranée

Ouvert du 10 avril au 10 juillet 2024



BeMed

S'ENGAGER POUR UNE MÉDITERRANÉE SANS PLASTIQUE

Règlement de l'appel

Sommaire

1. Présentation de l'appel à projets	3
2. Objectifs de l'appel à projets	4
3. Critères d'éligibilité	4
3.1. Pays / zones géographiques éligibles	4
3.2. Organisations candidates éligibles	5
3.3. Participation au programme de capitalisation	5
3.4. Dossiers de candidature éligibles	5
3.5. Types d'actions éligibles	6
4. Types d'intervention recherchées	6
5. Modalités de financement des projets.....	7
5.1. Contribution financière de BeMed	7
5.2. Plan de financement	7
6. Durée des projets	8
7. Procédure de sélection.....	8
8. Mise en œuvre du projet	9
9. Procédure de soumission des projets.....	10

1. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

Entre impact sur la santé humaine, santé animale, biodiversité et son rôle dans le réchauffement climatique, la pollution par les plastiques en mer est aujourd'hui l'un des plus graves problèmes écologiques qui affectent l'Océan. Une fois rejeté dans le milieu naturel, le plastique peut mettre jusqu'à 500 ans pour disparaître. Chaque année, plus de 10 millions de tonnes de plastique sont rejetées dans l'Océan. En dérivant entre deux eaux, le plastique peut étrangler ou étouffer de nombreuses espèces animales. Sous l'effet du soleil, il se fragmente en microplastiques qui peuvent être ingérés par les poissons et ainsi entrer dans la chaîne alimentaire. C'est donc une menace potentielle pour la santé humaine. Avec plus de 3000 milliards de particules de microplastique, la mer Méditerranée est la mer la plus polluée du monde.

A l'initiative de la Fondation Prince Albert II de Monaco, la Fondation Tara Océan, Surfrider Foundation Europe, la Fondation Mava et l'UICN, **Beyond Plastic Med (BeMed)** a vu le jour en 2015 pour lutter contre la pollution plastique en Méditerranée. En janvier 2019, l'association de droit monégasque BeMed a été créée.

BeMed a pour objectif de réduire la pollution plastique à la source en soutenant des solutions efficaces pour une Méditerranée en bonne santé, en collaboration avec les secteurs public et privé, les ONG et la communauté scientifique.

Créer une dynamique locale pour répondre à une problématique régionale est l'un des axes majeurs de Beyond Plastic Med. Pour atteindre cet objectif, BeMed a lancé en 2020, un appel à projets destiné à renforcer les efforts de réduction de la pollution plastique sur les îles de Méditerranée. Véritables points chauds touristiques, les îles sont fortement impactées par la pollution plastique. Leur dimension permet toutefois d'espérer un impact plus rapide des actions visant à réduire cette pollution sur leur territoire.

Les cinq projets soutenus dans ce cadre ont pris fin en 2022 et ont été accompagnés par le programme de capitalisation CapiMed-Islands, qui visait à assurer la collaboration au sein de la communauté BeMed-Islands, à transférer les résultats et à avoir un impact sur les politiques au niveau national et régional.

Les résultats de la première édition et du programme CapiMed-Islands (disponibles [à l'adresse sur le site web BeMed sous Actions > Islands Community](#)) confirment la nécessité d'une collaboration et d'un partage entre les initiatives.

Pour renforcer son impact et continuer à soutenir les efforts déjà réalisés, BeMed lance **un deuxième appel à projets le 10 avril 2024**, visant à réduire la pollution plastique dans les îles de Méditerranée.

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) soutient cette nouvelle édition.

Le programme de capitalisation CapiMed- Islands continuera à soutenir les projets sélectionnés dans le cadre de ce deuxième appel. Les projets sélectionnés participeront pleinement à trois objectifs :

- Collaborer pour renforcer la communauté BeMed-Islands ;
- Transférer les résultats ;
- Impacter les politiques.

2. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

En soutenant des projets mis en œuvre par ou en étroite collaboration avec des acteurs locaux engagés dans la lutte contre la pollution plastique sur les îles méditerranéennes, BeMed vise à atteindre les objectifs suivants :

- Réduire la pollution plastique à la source et son impact sur l'environnement marin par le biais d'initiatives de terrain qui agissent en amont de l'arrivée du plastique en mer,
- Mettre en œuvre des solutions durables d'un point de vue environnemental, économique et avec des effets sur le long terme,
- Améliorer la compréhension du contexte local en ce qui concerne la pollution plastique (principales sources, niveau d'information de la population, système de traitement des déchets, réglementations, principaux obstacles et défis à la mise en œuvre de solutions, acteurs clés, etc.)
- Créer des partenariats et renforcer les capacités des acteurs locaux, notamment en renforçant la communauté BeMed-Islands,
- Renforcer et répliquer les actions efficaces déjà en cours en Méditerranée.

3. CRITERES D'ELIGIBILITE

3.1. Pays / zones géographiques éligibles

- ✓ L'appel à projets concerne tous les pays du pourtour méditerranéen.
- ✓ La priorité sera donnée aux candidatures des pays suivants : Egypte, Liban, Albanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Turquie et Monténégro.
- ✓ Le projet doit viser une île (ou un groupe d'îles) méditerranéenne, de toute taille, habitée ou non.
- ✓ Il est possible de présenter un projet transnational (impliquant des îles appartenant à des pays différents) à condition qu'il y ait un coordinateur dans chaque lieu (différents porteurs de projet, branches d'une même association, partenaires locaux, etc.)

3.2. Organisations candidates éligibles

- ✓ L'appel à projets concerne tous les types d'organisations dont le statut juridique leur permet de recevoir des subventions.
- ✓ Une attention particulière sera accordée à la solidité financière de l'organisation candidate.
- ✓ La priorité sera donnée aux organisations dont les activités principales sont axées sur la sensibilisation, la conservation de la nature, le lobbying environnemental, la gestion des aires marines protégées, le changement sociétal, la recherche de solutions et l'innovation.
- ✓ Il est possible de soumettre un projet soutenu conjointement par plusieurs organisations.

3.3. Participation au programme de capitalisation

- ✓ Le projet doit inclure une participation proactive au programme de capitalisation CapiMed-Islands. La participation à ce programme dans le cadre de la communauté BeMed-Islands implique :
 - De se rendre dans un pays méditerranéen pour une réunion en présentiel,
 - De participer à des réunions en ligne (environ 4 réunions par an),
 - Du temps de travail en ligne pour donner suite aux réunions et préparer des questions qui peuvent être transmises aux organes politiques compétents,
 - De participer à une stratégie de communication commune.

3.4. Dossiers de candidature éligibles

- ✓ Seuls les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais et respectant les [modèles](#) seront pris en considération.
- ✓ Les candidatures envoyées aux membres de BeMed sur papier ou en dehors de la période indiquée ne seront pas examinées.
- ✓ Dans le cadre de cet appel à projets, chaque organisation ne peut soumettre qu'une seule candidature individuelle et/ou une seule candidature conjointe.

3.5. Types d'actions éligibles

- ✓ L'appel **ne concerne que** les actions menées :
 - dans le cadre d'**un projet en cours** et/ou,
 - qui **complètent ou prolongent un projet achevé** et/ou,
 - qui **reproduisent des actions/méthodologies** développées ailleurs dont l'efficacité a été démontrée et/ou,
 - qui s'appuient sur un **ancrage territorial fort** (réseau solide déjà établi, dynamique locale pertinente, effet de levier spécifique, etc.)

A noter que les actions doivent assurer la durabilité ou le passage à l'échelle de projets antérieurs en complément de la réplication d'actions s'étant révélées efficaces.

- ✓ Les actions doivent prendre en compte, répondre et être adaptées aux **spécificités des îles** (questions d'espace, de flux de population, de disponibilité des ressources et des compétences, possibilité de contrôler les flux entrants et sortants, etc.)
- ✓ Le projet doit avoir un impact significatif sur **l'île ou le groupe d'îles**. Les actions envisagées doivent être d'une ampleur cohérente avec la taille de l'île et/ou l'importance du secteur d'activité visé par le projet.
- ✓ Les actions présentées doivent inclure des indicateurs d'impact qui peuvent démontrer leurs résultats concrets et mesurables pendant la durée du projet (ex : nombre d'alternatives ciblées, nombre d'entreprises engagées dans la mise en œuvre de solutions aux produits plastiques à usage unique, quantité de déchets correctement gérés, etc.) Une situation de référence doit être établie afin de mesurer ces résultats.
- ✓ Les projets doivent démontrer une bonne intégration entre les autorités publiques, les autorités locales, la société civile et le secteur privé. Leur rôle et leur implication future dans le projet doivent être clairement identifiés.

4. TYPES D'INTERVENTION RECHERCHEES

En complément du cadre des actions éligibles, fixé par la section précédente, des actions prioritaires sont recherchées dans le cadre de cet appel.

Une attention particulière sera portée sur le respect de la hiérarchie des déchets : les projets basés sur la réduction de l'utilisation des plastiques à la source seront prioritaires.

La réplication ou l'adaptation de mesures existantes ou d'actions efficaces dans d'autres régions ou pays est encouragée.

Les projets doivent comporter le plus grand nombre possible d'actions concrètes.

Les projets ciblant les systèmes de réutilisation ou de réemploi, l'agriculture et la pêche, le secteur du tourisme, le secteur du transport maritime et des croisières sont encouragés.

Des études peuvent être envisagées mais doivent être limitées dans le temps. Nous soutenons les diagnostics de consommation et de production de déchets plastiques (tels que les flux de plastique, les gisements, etc.) qui conduiront à la mise en œuvre d'actions concrètes au cours de la période pour laquelle BeMed apporte son soutien.

Une attention particulière sera accordée à l'approche multi-acteurs des actions proposées.

Une attention particulière sera accordée aux projets qui démontrent une bonne compréhension et s'appuient sur les chaînes de valeur locales de réduction de la pollution plastique (y compris l'identification des principales parties prenantes, des liens et dynamiques existants entre eux, des principaux flux, des principales sources,).

5. MODALITES DE FINANCEMENT DES PROJETS

5.1. Contribution financière de BeMed

Contribution financière de BeMed :

- Ne peut excéder **70 %** du budget total du projet,
- Ne peut excéder **100 000 €**.

Une contribution complémentaire à la contribution financière de BeMed est donc obligatoire. Elle peut prendre la forme d'un autofinancement par le porteur de projet (fonds propres du porteur de projet ou temps de ressources humaines consacré au projet) et/ou d'un cofinancement par d'autres partenaires.

L'organisation candidate doit démontrer que la majeure partie du financement BeMed aura un impact sur l'île ou les îles ciblées.

5.2. Plan de financement

La subvention des projets sélectionnés sera versée en 4 tranches :

- 1) 50 % de la subvention totale à la signature de la convention de financement,
- 2) 20 % après les premiers mois de mise en œuvre (à définir en fonction de la durée du projet),
- 3) 20 % à mi-parcours du projet,
- 4) 10% après la fin des activités,

Le versement des tranches 2, 3 et 4 du financement est subordonné à la validation de rapports intermédiaires et d'un rapport final (voir section 8).

La modification de ce fonctionnement prévisionnel est laissée à la discrétion de BeMed.

6. DUREE DES PROJETS

Les projets auront une durée **maximale de 24 mois**. Dans tous les cas, les activités doivent commencer au plus tôt le 1er février 2025 et se terminer au plus tard le 31 mars 2027.

Il est important de noter que le processus de rédaction et de signature de l'accord financier peut prendre plusieurs mois après la sélection du projet. Il est donc recommandé d'être en mesure de fournir le budget nécessaire pour démarrer les activités sans le soutien de BeMed.

7. PROCEDURE DE SELECTION

La sélection des projets se fera en trois étapes :

	Phase 1 : éligibilité	Deuxième phase : Présélection	Phase 3 : Sélection finale
Qu'est-ce que c'est ?	Évaluation initiale des demandes sur la base des critères d'éligibilité	Évaluation des candidatures éligibles sur la base d'une grille de notation. Des clarifications/modifications peuvent être demandées aux organisations candidates.	Réévaluation des projets sur la base du retour d'information des organisations candidates et sélection finale des projets.
Qui ?	Le secrétariat BeMed	Comité de sélection nommé par le conseil d'administration de BeMed	Conseil d'administration de BeMed
Résultats	Élimination des projets qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité	Évaluation de tous les projets, sélection des projets les mieux notés et retour d'information aux organisations candidates si nécessaire.	Sélection finale des projet

Tout au long du processus de sélection, des informations supplémentaires peuvent être demandées aux organisations candidates.

Les réponses finales informant des résultats de l'appel à projets ne sont pas attendues avant la mi-novembre 2024.

Systeme de notation

Les candidatures seront évaluées sur la base des cinq critères suivants :

1. **Pertinence du projet** : Le projet permet de réduire efficacement la pollution plastique en mer, sur une île ou un groupe d'îles de la Méditerranée (cibles pertinentes, intégration du contexte local).
2. **Cohérence interne du projet** : Faisabilité de l'initiative en fonction des ressources humaines et financières prévues et de la cohérence du montage institutionnel.
3. **Efficacité du projet** : Cohérence du cadre organisationnel, des partenariats et de la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs fixés. Pertinence de la stratégie de réduction des risques et de mesure d'impact.
4. **Potentiel de pérennisation du projet** : Les actions visent à avoir un impact à long terme, ont un fort potentiel de réplcation et sont durables après la fin du financement BeMed.
5. **Valeur ajoutée du projet** : Le projet a une réelle valeur ajoutée par rapport aux actions déjà en cours en Méditerranée. Le projet a un caractère innovant¹.

8. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'équipe BeMed est responsable de la mise en œuvre et du suivi de l'appel à projets.

Les bénéficiaires signeront une convention de financement avec l'association Beyond Plastic Med.

Tous les projets feront l'objet de deux évaluations intermédiaires systématiques et d'une évaluation finale, comprenant le suivi des indicateurs d'impact. BeMed fournira des modèles pour les rapports intermédiaires et finaux (techniques et financiers et la grille d'indicateurs) et effectuera un suivi direct de l'avancement du projet. Toutefois, lorsqu'une évaluation ou une visite des sites concernés par le projet est entreprise par BeMed, le Bénéficiaire s'assure de mettre à la disposition de BeMed, ou de la personne mandatée par elle, tout document ou information susceptible de permettre le bon déroulement de cette évaluation.

Calendrier des rapports :

- Un premier rapport intermédiaire sera demandé quelques mois après le démarrage du projet (environ un quart du projet, date à préciser en fonction de la durée totale du projet). Ce rapport a pour but de s'assurer du bon démarrage des activités et déclenche le versement de 20% de la subvention.

¹ On entend par innovation une nouvelle méthode permettant le passage à l'échelle des solutions, appréciée au regard du contexte local. Il peut s'agir d'une innovation de produit, de procédé, d'organisation ou de déploiement (ex : déploiement et organisation de politique publique ou de financement). Définition inspirée de l'OCDE (Manuel d'Oslo 2005) reprise par la stratégie 2023-2026 du Fonds français pour l'environnement mondial (janvier 2023).

- Un rapport intermédiaire à soumettre au plus tard 1 mois après la mi-parcours du projet. La validation de ce rapport entraîne le versement de 20 % de la subvention.
- Un rapport final à envoyer au plus tard 2 mois après la fin du projet. La validation de ce rapport clôt le soutien de BeMed et déclenche le versement des 10% restants de la subvention.

9. PROCEDURE DE SOUMISSION DES PROJETS

Calendrier de l'appel à projets :

Ouverture de l'appel : **10 avril 2024**

Date limite de dépôt des candidatures : **10 juillet 2024 - 21:00 (heure de Paris, CET)**

Décision : **à partir du 1er novembre 2024**

Le dossier de demande de subvention peut être téléchargé sur le site web de BeMed à l'adresse suivante : [BeMed > Nos actions > Appel à projets dans les îles](#)

Il se compose de deux parties disponibles en anglais et en français :

- **Un fichier Word :**
"BeMed_Application_file_2024" (toutes les annexes énumérées dans ce document doivent être fournies),
- **Un fichier Excel :**
"BeMed_Budget_Previsionnel_2024".

Les candidatures doivent être envoyées mail à l'adresse suivante : ami@beyondplasticmed.org